

Big brother

Déclaration faite au CE le 26 avril
Copie de la lettre à l'inspection du travail

Monsieur MABIT,
Directeur des Ressources Humaines,
STX France

Objet : présence d'un gardien dans un vestiaire.

Monsieur,

Nous avons été avertis par des salariés des Panneaux-Plans de la présence incongrue d'un gardien à l'intérieur des vestiaires.

Après avoir quitté l'atelier en fin de poste de l'équipe du matin le mardi 24 avril, des salariés se changeant au vestiaire E2 ont constaté (vers 13h35) [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

C'est en voulant vérifier si la cabine était de nouveau disponible que ces salariés l'ont ouverte pensant que les travaux avaient été effectués et l'affichette oubliée.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

De nombreuses questions nous viennent à l'esprit,

Que justifiait la présence de ce gardien posté dans une cabine de douche d'un vestiaire ?

Depuis combien de temps et à combien de reprises ce gardien, ou un autre, s'est-il posté dans cette cabine fermée depuis une semaine pour de soi-disant travaux ?

(...)

(...)

Quelles sont les personnes qui ont donné l'ordre, et dans quelles intentions, d'effectuer ce que nous ne savons pas nommer autrement qu'une « planque » ?

Nous tenons à vous rappeler que cet événement n'est malheureusement pas isolé : un salarié a été récemment licencié pour « suspicion de vol » sans autre preuve que le témoignage approximatif d'un gardien qui s'était dissimulé dans un vestiaire.

Pour finir, nous avons, il y a peu, alerté l'Inspection du Travail sur les pratiques de fouilles ou de contrôles d'alcoolémie illégales effectués par les gardiens en fin de poste, aux tourniquets.

Aucun argument concernant la sécurité des bien et des personnes n'est recevable dans le cas présent et la CGT vous demande d'intervenir afin que cessent ces pratiques.

Recevez, Monsieur, nos salutations.
